

MAIRIE DE GOURBERA
DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX
SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021 à 19h30

Sous la présidence de Philippe CASTEL, Maire.

<p><u>Présents</u> : Philippe Castel, , Jean-Pierre Courrèges, Caroline Dupouy, Jean-François Dussarrat, Elsa Léglize, Dominique Oréa, Marc Pérol</p>

<p><u>Absent(es) excusé(es)</u> : Anne-Marie Detouillon Alex Maury donne procuration à Philippe Castel, Marie Lapébie donne procuration à Dominique Oréa</p>
--

<p><u>Absent(es)</u> : Max Rossetti</p>

DATE DE CONVOCATION : 23/09/2021
SECRETAIRE DE SEANCE Jean-François Dussarrat

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 juillet 2021

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2021

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur témoignage de soutien à la suite du décès de sa mère.

1) DECISION MODIFICATIVE N°3 2021-09-30- n°26

Monsieur le Maire explique que le paiement des travaux d'éclairage public réalisés par le Sydec doit être mandaté au compte n°2041582. Ces travaux avaient été budgétisés au compte 2138, il convient de modifier le budget de la manière suivante.

ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
2041582	+13300	
21538	-13300	

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du plan de gestion.

L'objectif de l'exploitation forestière est

- d'améliorer l'équilibre des classes d'âges de la forêt,
- d'équilibrer au mieux les recettes et les dépenses sur les années à venir,
- d'éviter au maximum les sacrifices d'exploitation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc Pérol, membre de la commission forêt, afin de présenter le document élaboré par l'ONF.

Monsieur Pérol énonce que la forêt communale gérée par l'ONF s'étend sur 103ha. 91ha sont plantés en pin, 5ha en chênes qui constituent une forêt d'agrément assurant une biodiversité au massif communal. On estime que 3ha représentent la voirie (chemins) Il semblerait que les pistes DFCI ne soient pas incluses dans cette surface. Ce point est à vérifier. Monsieur Pérol précise qu'avant la tempête Klaus, la forêt de Gourbera était une forêt ancienne puisque 42% des parcelles étaient couvertes de gros bois. A présent, 57% des peuplements sont âgés de moins de 15 ans.

Dans les 15 prochaines années, il ressort que 30ha de pins seront à maturité dont la plus grosse partie le sera après 2029 et 18ha seront en régénération après 2035.

Monsieur Pérol explique que le terme « régénération » indique une coupe complète de la parcelle suivie d'une plantation de jeunes pins. Le terme « amélioration » consiste à éclaircir la parcelle par des coupes de pins intermédiaires avant la coupe rase.

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter le plan de gestion pour la période 2021-2035. A l'unanimité, le conseil municipal adopte ce plan.

POINT ASSURANCE FORET

Monsieur le Maire indique que le plan de gestion étant à présent établi, il est nécessaire de faire le point sur la couverture de l'assurance forêt. La liste des parcelles forestières à assurer doit être remise à jour pour 2022. Monsieur Jean-François Dussarrat demande pourquoi la totalité de la forêt n'est pas assurée. Monsieur Pérol explique que les parcelles de pins jeunes ne représentent pas de valeur suffisante pour engager une telle dépense. Il en est de même pour les chênes destinés à du bois de chauffage. La commission forêt se réunira et définira les risques à assurer, le choix des parcelles en fonction de l'âge des pins ainsi que la base d'indemnisation en cas de sinistre. L'assureur Groupama sera convié à la réunion afin de conseiller les élus dans leur choix.

POINT REUNION COMMISSION CCID

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission communale des impôts directs doit siéger en octobre. Le rôle de la commission est d'émettre un avis sur l'évaluation des propriétés bâties et non bâties à partir des listes éditées par les services fiscaux. Monsieur le Maire propose qu'un agent de la DGFIP assiste à la réunion. La date sera fixée en fonction de ses disponibilités.

COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que suite au nouveau mandat municipal, le poste de commandement du PCS doit être remis à jour et propose l'organisation suivante :

Directeur des opérations de secours	Le Maire Philippe Castel	
	Titulaire	Suppléant
<i>Le responsable de la cellule de crise</i>	Alex MAURY	Marc PEROL
<i>Le responsable de la cellule administrative</i>	Max ROSSETTI	Carole de LATAILLADE
<i>Le responsable de la cellule communication</i>	Philippe CASTEL	Anne-Marie DETOUILLO
<i>Le responsable population</i>	Jean-François DUSSARRAT	Jean-Pierre COURREGES
<i>Le responsable cellule logistique matériels</i>	Dominique OREA	Mario TISNE

<i>Le responsable cellule logistique alimentaire</i>	Marie LAPEBIE	Patrick LAROUY
<i>Le responsable E.R.P.</i>	Elsa LEGLIZE	Caroline DUPOUY

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que les vidanges des fosses septiques et des bacs à graisse des logements communaux sont à la charge des locataires. Afin de veiller à l'entretien régulier de ces assainissements, il est décidé que la commune réalisera elle-même la prestation et inclura cette charge dans le loyer. Il restera à définir comment répartir le coût de l'entretien aux locataires ; soit au prorata du nombre d'habitants soit en fonction du type de logement T1, T2... Le secrétariat de mairie interrogera la trésorerie sur les modalités règlementaires.

POINT SUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'après une première recherche infructueuse sur un poste à mi-temps, la commune s'est regroupée avec Herm pour proposer un temps complet réparti sur les 2 communes. A ce jour, 12 candidatures ont été reçues en mairie avec des profils intéressants. La commission « personnel » rencontrera les élus d'Herm afin d'organiser l'entretien des candidats retenus. Le recrutement est souhaité le plus tôt possible tout en prenant en considération les contraintes de préavis du futur agent recruté.

POINT SUR LA VOIRIE

Le revêtement de la chaussée, impasse du ruisseau, a été réalisé. Monsieur le Maire a signalé les accotements abimés par les semi-remorques lors de la réalisation des travaux, au service de la voirie du Grand Dax. Monsieur le Maire rencontrera le responsable de l'entretien de la voirie pour trouver une solution sur la remise en état des bas cotés.

POINT SUR LA SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire rappelle que des panneaux d'entrée en agglomération ont été posés au quartier Pilé pour ralentir l'entrée des automobilistes dans le village. Monsieur le Maire précise que Monsieur Maury a sollicité la gendarmerie de Dax pour que celle-ci procède à des contrôles routiers sur l'axe Buglose – Gourbera en début de matinée et fin de soirée mais également sur la route de Laluque où se pose également le problème d'une vitesse excessive. Les conseillers municipaux s'interrogent sur le meilleur outil pour ralentir les véhicules aux entrées du village. Monsieur le Maire évoque l'installation de feux dit « récompense », cette option doit être étudiée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Nettoyage de fossés. Un courrier a été envoyé aux propriétaires concernés par le passage de fossés sur leurs parcelles pour le curage de ceux-ci. Monsieur le Maire passera voir tous les propriétaires afin de faire le point avec eux et définir les besoins après constatation sur le terrain. Le travail sera réalisé par la commune qui facturera la prestation à chaque propriétaire. En ce qui concerne les ruisseaux, les acteurs publics seront concertés avant toute intervention. La commune devra déterminer la fréquence de ces travaux pour éviter de nouvelles inondations et éventuellement les instaurer à chaque nouveau mandat municipal.
- Eclairage du tennis : Monsieur le Maire convoquera le président de l'association pour faire le point sur le projet d'éclairage du court de tennis qui avait été demandé par l'association il y a quelques années.
- Le tracteur de la commune est en attente d'être vendu. Il y a une réflexion sur des réparations à engager ou pas avant la vente. Le prix de cession, avec la remorque, est estimé aux alentours de 4000€.

- La commune est toujours en attente de l'intervention de l'entreprise Protec Décor, sollicité pour des travaux de peinture dans un logement communal. Le secrétariat relancera l'entreprise.
- Menuiseries logements communaux : la commune peut solliciter le fonds de concours de rénovation énergétique auprès de l'agglomération du Grand Dax. Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Dussarrat, premier adjoint, solliciteront des entreprises pour la réalisation de devis.
- Marché du vendredi : Monsieur le Maire indique que la fréquentation du marché est trop faible pour intéresser les marchands qui ne veulent plus venir. Monsieur Jean-François Dussarrat pense que la tenue du marché 1 fois par mois répondrait mieux à la clientèle d'un petit village. Les élus mèneront une réflexion pour dynamiser la venue de la population sur le marché en organisant des animations concomitantes.
- Point tri : Madame Elsa Léglize demande ce qui est arrivé au point tri. Monsieur le Maire explique que le container de tri papier a été détruit par un incendie. Est-ce du vandalisme ou un accident, les causes n'ont pas été identifiées.
- Page Facebook de la commune : Madame Elsa Léglize, administrative de la page Facebook explique sa difficulté à relayer l'ensemble des nouvelles de la commune et s'excuse auprès des administrés s'il n'y a pas de réponses apportées. Cela est dû à une connaissance incomplète du réseau social.
- Goûter des anciens : la date est arrêtée au 11 décembre. La municipalité offrira un colis aux anciens âgés de 70 ans et plus et un jouet aux enfants nés jusqu'en 2011. Si les manifestations en salle sont à nouveau interdites, la municipalité organisera une distribution à domicile.

SEANCE LEVEE A : 21h15

